



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 août 2012  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Point 70 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**application des instruments relatifs aux droits**  
**de l'homme**

## **Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis comme suite à la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des recommandations concernant l'octroi de subventions à diverses organisations qui ont été adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage à sa seizième session, tenue à Genève du 28 novembre au 5 décembre 2011. Il fait également état des décisions de principe qui ont été prises par le Conseil.

\* A/67/150.



## **I. Introduction**

### **A. Présentation du rapport**

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (le Fonds). Il rend compte des recommandations concernant l'octroi de subventions adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à sa seizième session, tenue à Genève du 28 novembre au 5 décembre 2011. Le 30 décembre 2011, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général.

### **B. Mandat du Fonds**

2. Le Fonds a été créée en 1991, en application de la résolution 46/122, afin d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Le Fonds reçoit des contributions volontaires de la part de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées ou publiques et de particuliers.

### **C. Administration du Fonds et Conseil d'administration**

3. Le Secrétaire général administre le Fonds par le truchement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, avec l'assistance d'un Conseil d'administration et en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Conseil d'administration est composé de cinq membres dotés d'une expérience pertinente dans le domaine des droits de l'homme et, plus particulièrement, dans celui des formes contemporaines d'esclavage. Ils siègent à titre personnel et sont nommés par le Secrétaire général en concertation avec leurs gouvernements respectifs, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable. En juin 2011, le Secrétaire général a renouvelé les mandats de M<sup>mes</sup> Virginia Herrera Murillo (Costa Rica) et Klara Skrivankova (République tchèque), qui s'achèveront définitivement le 31 décembre 2013, et nommé M<sup>me</sup> Asma Jahangir (Pakistan), M. George Omona (Ouganda) et M. Michael Beresford Dottridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour un premier mandat, renouvelable une fois, qui se terminera le 31 décembre 2013. À la seizième session, M<sup>me</sup> Herrera Murillo a été nommée Présidente par acclamation pour un an.

5. Conformément aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport d'audit de 2007 sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, les secrétariats du Fonds et du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ont été placés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, au sein de la Division des traités relatifs aux droits de l'homme du Haut-Commissariat. Un poste de secrétaire des deux fonds et un nouveau poste de spécialiste de la collecte de fonds humanitaires ont été créés à la Section des relations extérieures et des donateurs de la Division.

## **II. Gestion des subventions**

### **A. Critères de recevabilité**

6. Conformément au mandat du Fonds créé par la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, les bénéficiaires du Fonds comprennent les personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont définis dans les règles de fonctionnement du Fonds.

7. Les organisations bénéficiaires sont tenues d'accepter toutes les conditions dont sont assorties les subventions, comme l'obligation de soumettre dans les délais requis des documents additionnels ou des rapports descriptifs et financiers en milieu et fin d'année sur l'utilisation des fonds octroyés. Dès acceptation, le secrétariat du Fonds demande aux services financiers de l'Office des Nations Unies à Genève de déboursier rapidement les subventions.

8. La date butoir de présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2012 était fixée au 31 mai 2011. Les demandes recevables ont été examinées par le Conseil d'administration à sa seizième session. La date butoir pour la présentation des demandes de subventions au titre de projets pour 2013 était fixée au 31 mai 2012. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil d'administration à sa dix-septième session, qui se tiendra à Genève du 3 au 7 décembre 2012.

### **B. Contrôle et évaluation par le Conseil et le secrétariat**

9. À sa seizième session, le Conseil d'administration a examiné la situation concernant l'utilisation des subventions accordées par le passé (2001-2010) et les obligations en matière de présentation de rapports non encore honorées, et recommandé la clôture de quelque 149 dossiers de projets. Il s'est dit satisfait que le secrétariat du Fonds, les entités du Haut-Commissariat présentes sur le terrain et les bureaux de pays et organismes des Nations Unies aient effectué des visites d'évaluation et de contrôle auprès des organisations ayant bénéficié de subventions du Fonds ou des bénéficiaires potentiels dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Fédération de Russie, France, Haïti, Irlande, Israël, Kirghizistan, Liban, Libéria, Mauritanie, Mexique, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

## **III. Situation financière du Fonds**

10. De 2009 à 2011, les contributions volontaires annuelles versées au Fonds ont décliné de 50 %, passant d'un niveau record de 886 482 dollars en 2009 à 457 034 dollars en 2011. Cette baisse est due en grande partie à la crise financière actuelle et fait qu'il a été difficile de répondre aux demandes d'assistance de plus en plus nombreuses.

11. Les tableaux ci-après font apparaître les contributions et les promesses de dons faites en 2010, 2011 et 2012.

Tableau 1  
Contributions reçues en 2010

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
<b>États et autres entités</b>		
Allemagne	369 913,69	19 août
Chypre	3 480,69	15 novembre
Égypte	5 000,00	19 avril
Émirats arabes unis	29 977,40	11 mars
Espagne	26 773,76	29 décembre
Israël	5 000,00	25 février
Japon	30 000,00	28 juin
Turquie	6 000,00	23 août
Saint-Siège	1 476,50	17 mars
<b>Total des contributions</b>	<b>477 622,04</b>	

Tableau 2  
Contributions et promesses de dons faites en 2011

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
<b>Contributions</b>		
<b>États et autres entités</b>		
Afrique du Sud	7 507,51	24 janvier
Allemagne	296 296,30	11 mai
Chypre	2 702,10	29 novembre
Émirats arabes unis	29 982,00	9 mai
Espagne	27 359,78	3 février 2012 <sup>a</sup>
Grèce	39 421,84	3 janvier
Israël	5 000,00	13 juillet
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	40 128,41	7 octobre
Saint-Siège	1 500,00	9 septembre
Turquie	6 000,00	12 décembre
<b>Total, États et autres entités</b>	<b>457 033,81</b>	
<b>Entités privées et publiques</b>		
Particuliers	1 135,87	Janvier
<b>Total, entités privées et publiques</b>	<b>1 135,87</b>	
<b>Promesses de dons</b>		
Belgique	142 450,14	
Qatar	10 000,00	
<b>Total des promesses</b>	<b>152 450,14</b>	

<sup>a</sup> Comptabilisée en tant que contribution pour 2011.

Tableau 3  
**Contributions et promesses de dons faites entre le 1<sup>er</sup> janvier  
 et le 10 juillet 2012**

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
<b>Contributions</b>		
Allemagne	332 005,31	12 avril
Émirats arabes unis	30 000,00	16 mars
Inde	30 000,00	4 avril
Israël	20 000,00	10 juillet
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	31 645,57	21 mars
<b>Total des contributions</b>	<b>443 650,88</b>	
<b>Promesses de dons</b>		
Turquie	6 000,00	
<b>Total des promesses</b>	<b>6 000,00</b>	

#### IV. Seizième session du Conseil d'administration

12. La seizième session du Conseil d'administration du Fonds s'est tenue à Genève du 28 novembre au 5 décembre 2011. M<sup>me</sup> Jahangir n'a pas pu y participer.

13. À la session, le Conseil d'administration a examiné les informations produites par le secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations adoptées à la quinzième session, la situation financière du Fonds, les questions de fond, les actions de collecte de fonds, les demandes de subvention au titre de projets et les rapports descriptifs et financiers sur l'utilisation des subventions accordées. Conformément aux règles de fonctionnement du Fonds et à ses règles propres, le Conseil a tenu compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes, des priorités thématiques et de la répartition par pays et par région lors de l'examen des nouvelles demandes de subvention.

14. Le Conseil a discuté de la coopération avec d'autres organes, mécanismes et procédures de l'ONU, y compris le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite d'êtres humains, surtout de femmes et d'enfants (le Fonds en faveur des victimes de la traite) administré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, du programme de bourses, du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le BSCI en 2007 et des activités menées en 2011 pour célébrer le vingtième anniversaire de la création du Fonds.

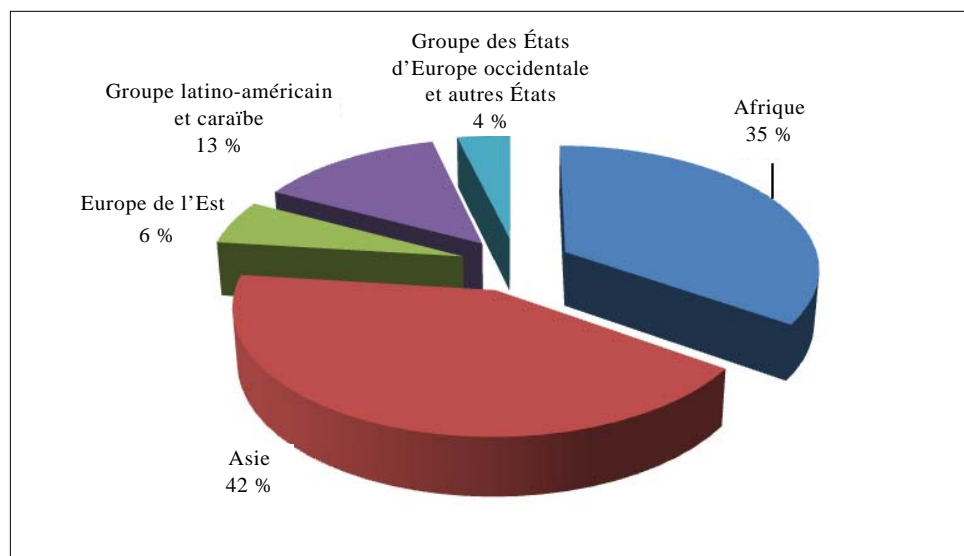
##### A. Recommandations adoptées par le Conseil d'administration

15. Le Conseil d'administration a examiné 318 demandes recevables de subvention au titre de projets provenant de 77 pays, pour un montant d'environ 4 183 000 dollars. Environ 116 demandes ont été déclarées irrecevables. Le Conseil a recommandé 52 subventions au titre de projets, pour un montant total de 497 000

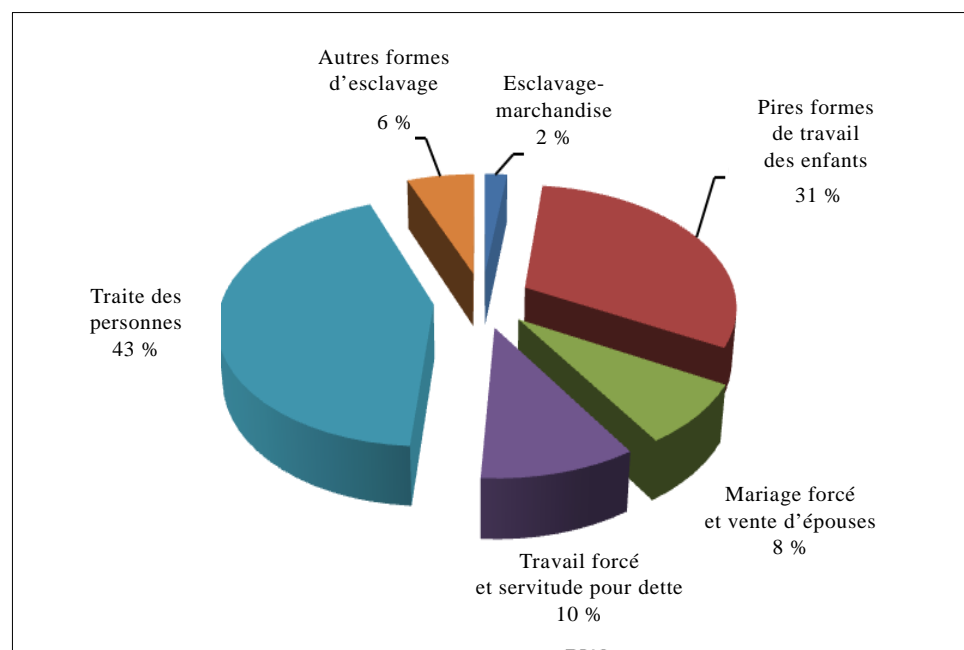
dollars, qui serviront à aider des organisations non gouvernementales présentes dans 41 pays répartis sur les cinq régions du monde.

16. Les figures I et II ci-dessous font apparaître le détail des 52 subventions approuvées, par région et par type d'esclavage moderne :

**Figure I**  
**Subventions accordées par région**



**Figure II**  
**Subventions accordées par type d'esclavage moderne**



## **B. Décisions de principe**

17. Le Conseil d'administration a recommandé que les projets soient sélectionnés en fonction de leur qualité, de leur répartition géographique, du type d'assistance fournie et de l'équilibre entre les sexes. Il a réaffirmé la nécessité de soutenir les projets s'inscrivant dans une stratégie s'attaquant aux causes profondes du problème et prévoyant une assistance directe et des activités génératrices de revenus qui aident les victimes de formes contemporaines d'esclavage.

18. Le Conseil d'administration s'est déclaré en faveur du maintien d'une modalité de financement annuelle. Sous réserve des ressources disponibles, les organisations pourront recevoir des financements pendant cinq années consécutives, à la suite de quoi une interruption d'un an devra être observée. Sur les 52 subventions au titre de projets approuvées à la seizième session, 23 ont été approuvées pour des organisations qui avaient déjà bénéficié de financements du Fonds.

19. À sa quatorzième session, le Conseil d'administration a recommandé la mise en place d'un programme de bourses pour les membres d'organisations de défense des droits de l'homme, notamment ceux travaillant sur les formes contemporaines d'esclavage. Le programme vise à leur permettre d'acquérir directement une expérience, des connaissances et des compétences dans le domaine du droit international des droits de l'homme en général et plus particulièrement dans celui des formes contemporaines d'esclavage.

20. En application de cette recommandation, le programme de bourses a été créé pour une période initiale de quatre mois, d'août à décembre 2010. Le programme s'étant avéré particulièrement efficace, le Conseil a recommandé que deux bourses soient prolongées pour une période supplémentaire allant de janvier 2011 à septembre 2012.

## **C. Collecte de fonds**

21. Le Conseil d'administration a noté que le Fonds ne disposait actuellement que du minimum des ressources nécessaires pour remplir son mandat.

22. Le Conseil a estimé que le Fonds aurait besoin d'au moins 1,5 million de dollars avant sa dix-septième session en 2012 pour pouvoir répondre de façon satisfaisante aux demandes qui lui étaient adressées.

23. Le Conseil a pris note de la déclaration faite par le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 2 décembre 2011, dans laquelle il a demandé à tous les gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales et autres partenaires de manifester leur volonté de lutter contre l'esclavage en versant une contribution financière au Fonds et en travaillant étroitement de concert pour mettre fin à ce fléau.

24. Le Conseil a décidé qu'au deuxième semestre de 2012, une lettre signée par la Présidente serait adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour lancer un appel à contributions.

#### **D. Coopération avec les organismes des Nations Unies et faits nouveaux intervenus au sein du système des Nations Unies concernant les mandats pertinents**

25. À sa seizième session, le Conseil d'administration a rencontré la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences (la Rapporteuse spéciale). Celle-ci a exposé au Conseil les faits nouveaux intervenus en rapport avec son mandat et abordé la collaboration future avec le Fonds en matière de diffusion d'informations et d'appui aux missions dans les pays.

26. Le Conseil a recommandé que des crédits soient alloués pour couvrir les dépenses de voyage de certaines organisations non gouvernementales locales afin de leur permettre de participer à des conférences régionales, sous-régionales et nationales organisées dans le cadre des visites de pays de la Rapporteuse spéciale. Ces organisations contribuent également à la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports de la Rapporteuse spéciale.

27. Le Conseil a également rencontré un représentant du secrétariat du Fonds en faveur des victimes de la traite de l'ONUSC pour discuter des possibilités de collaboration et de synergie entre les deux fonds. Il a été informé des divers types de projets financés par le Fonds en faveur des victimes de la traite durant le premier cycle de subventions et des mécanismes de contrôle et d'évaluation existants.

28. Le Conseil a recommandé que les secrétariats des deux fonds se rencontrent à intervalles réguliers pour poursuivre leur collaboration en vue d'éviter les chevauchements d'activités. En outre, les matériels de sensibilisation devraient aussi inclure des renvois vers les deux fonds.

#### **V. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage et vingtième anniversaire du Fonds**

29. En septembre 2011, une exposition photographique intitulée « Breaking free from slavery: a visual journey through 20 years of assistance to victims of contemporary forms of slavery » a été organisée à l'Office des Nations Unies à Genève. Elle a été inaugurée par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale et le Vice-Président du Conseil d'administration. En outre, à la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, le Conseil d'administration a organisé une manifestation parallèle avec la Rapporteuse spéciale sur le thème de l'esclavage des enfants dans les mines et les carrières.

30. Le 2 décembre 2011, une manifestation a été organisée à Genève pour commémorer la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage. Les membres du Conseil d'administration, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage et trois bénéficiaires de subvention ont fait des exposés, qui ont été suivis d'un dialogue. Plus d'une vingtaine de représentants d'États et des représentants de la société civile ont participé à la manifestation.

31. Ce même jour, le Conseil a publié la déclaration suivante :

Tous les ans, le 2 décembre, les Nations Unies célèbrent la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage pour rappeler à la communauté internationale que l'esclavage n'est pas une pratique qui a été éradiquée et qu'elle continue de détruire des vies, et que des mesures doivent être prises



pour prévenir les formes contemporaines d'esclavage et pour protéger et aider plus de 12 millions d'adultes et d'enfants qui en sont actuellement victimes.

Ces pratiques comprennent notamment la servitude pour dette, le servage, le travail forcé, la traite des personnes et la traite aux fins du prélèvement d'organes, l'esclavage sexuel, les différentes formes de travail des enfants, le recrutement forcé ou obligatoire d'enfants dans les conflits armés, le mariage forcé, la vente d'épouses et la dévolution des veuves. Ces formes d'esclavage, tout comme d'autres, violent les droits de l'homme les plus fondamentaux et la dignité fondamentale de l'être humain.

Ces 12 derniers mois, des initiatives prometteuses ont vu le jour pour encourager les entreprises du monde entier à respecter les droits de l'homme (en juin 2011, le Conseil des droits de l'homme a adopté les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies) et les administrateurs du Fonds se sont félicités que, partout dans le monde, des entreprises se soient engagées à bannir les formes contemporaines d'esclavage dans leurs usines et chez leurs fournisseurs. Bien que la responsabilité première de la défense des droits de l'homme incombe aux gouvernements, le secteur privé a également un rôle crucial à jouer dans l'éradication des formes contemporaines d'esclavage.

Le temps est venu pour les entreprises d'agir de concert afin que leurs activités ne causent ou ne favorisent pas des formes contemporaines d'esclavage (ou aient d'autres répercussions préjudiciables aux droits de l'homme) et de refuser de traiter avec toute société dont on sait qu'elle utilise le travail forcé ou en tire partie. Les entreprises devraient faire figurer les principes des droits de l'homme, en application des accords internationaux ratifiés par le pays dans lequel elles opèrent et lorsqu'elles mènent des activités internationales, y compris des dispositions sur la prévention du travail forcé et la protection contre celui-ci, dans les contrats qu'elles concluent avec leurs partenaires commerciaux, leurs fournisseurs et leurs sous-traitants.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de la création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, qui a pour but d'appuyer l'action menée par les organisations non gouvernementales pour aider les victimes des formes contemporaines d'esclavage à retrouver leur indépendance, leur vie et leur dignité. Le Fonds a fourni un appui à plus de 400 projets qui ont directement aidé des milliers de victimes et de victimes potentielles dans plus de 90 pays de toutes les régions du monde. Grâce à l'appui du Fonds, des formations médicales, psychologiques, juridiques, pédagogiques et professionnelles ont pu être organisées et des activités génératrices de revenus menées pour les victimes des formes contemporaines d'esclavage tout en luttant contre les facteurs sociaux qui favorisent l'esclavage.

En ce jour, les cinq administrateurs du Fonds rendent hommage à tous les gouvernements, organisations de la société civile et particuliers qui ont versé des contributions au Fonds ou qui ont, d'une manière ou d'une autre, pris part à des activités visant à éradiquer les formes contemporaines d'esclavage et à faire en sorte que tous ceux qui en sont victimes bénéficient d'une aide pour s'en sortir et vivre décemment.

À cette occasion, nous rappelons que le Fonds a au minimum besoin de 1,5 million de dollars par an pour remplir son mandat, mais moins d'un tiers de ce montant a été récolté à ce jour. Nous nous joignons à l'appel lancé aujourd'hui par le Secrétaire général à tous les gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales et autres partenaires pour les encourager à manifester leur volonté de lutter contre l'esclavage en versant une contribution financière au Fonds et en agissant de concert pour mettre fin à ce fléau.

Nous nous engageons résolument à poursuivre la lutte contre l'esclavage et en particulier à aider les victimes.

## **VI. Comment verser des contributions au Fonds**

32. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres entités privées ou publiques peuvent verser des contributions au Fonds. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l'ordre de paiement la mention « for the Slavery Fund, account SH ». Pour obtenir des renseignements sur la procédure à suivre, ils sont priés de contacter le secrétariat du Fonds à l'adresse suivante : Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, CH 1211 Genève 10, Suisse (adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org; téléphone : 41 22 917 9376; télécopie : 41 22 917 9017).

## **VII. Conclusions et recommandations**

33. **En raison de restrictions budgétaires, à sa seizième session, le Conseil d'administration n'a pu recommander que 52 subventions pour un montant de 497 000 dollars, soit environ 10 % du montant total demandé. Le Conseil estime que, pour pouvoir remplir son mandat et satisfaire les nouvelles demandes reçues en 2012, le Fonds aurait besoin de recevoir de nouvelles contributions d'au moins 1,5 million de dollars avant la dix-septième session du Conseil, qui se tiendra du 3 au 7 décembre 2012.**

34. **Compte tenu de la situation financière difficile rencontrée en 2011, les donateurs et les donateurs potentiels sont encouragés à renforcer l'appui qu'ils apportent au Fonds afin que celui-ci puisse élargir l'assistance cruciale qu'il offre aux victimes de l'esclavage. En ce qui concerne le prochain cycle, les donateurs sont invités à contribuer au Fonds avant novembre 2012 afin que leurs contributions puissent être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU avant la dix-septième session du Conseil.**